

Villeurbanne : la ZAC Gratte-Ciel, démonstrateur de la ville durable



Villeurbanne, située dans la Métropole de Lyon © DR

Le projet « la logistique en quartier dense apaisé », sur la ZAC Gratte-Ciel du centre-ville de Villeurbanne, fait partie des 30 lauréats de la deuxième vague de l'AMI « Démonstrateurs de la ville durable »*, dans le cadre de France 2030. Porté par la [métropole de Lyon](#) et piloté par la [SERL](#), aménageur de la ZAC, le projet vise à intensifier le centre-ville de Villeurbanne sur 8 ha supplémentaires à l'horizon 2030.

En prolongation du centre-ville existant, le futur quartier accueillera plus de 1 800 habitants, 1 600 élèves, 50 nouveaux commerces et 200 emplois. Le projet a pour ambition « d'allier l'intensification des échanges et la valorisation du cadre de vie ». Il se traduit en deux déclinaisons opérationnelles : développer un modèle de logistique de

chantier adapté à un projet de grande ampleur en centre-ville dense, et développer un nouveau modèle de logistique urbaine décarbonée pour les centres urbains denses.

« Nous sommes fiers de cette nouvelle reconnaissance pour nos actions sur l'espace métropolitain, déclare [Béatrice Vessiller](#), vice-présidente de la Métropole de Lyon à l'urbanisme et au cadre de vie. Grâce au soutien apporté dans le cadre de France 2030, nous allons pouvoir tester des projets innovants à grande échelle, avec l'objectif de pouvoir les répliquer sur d'autres territoires de la métropole par la suite. Sur la ZAC Gratte-Ciel, le projet de réaménagement urbain avance en parallèle de ces tests logistiques. À terme, les déplacements seront profondément modifiés, comme sur plusieurs autres lieux métropolitains. Voies lyonnaises, nouvelles lignes de tramways... autant d'équipements qui permettront de changer les habitudes collectives et qui impacteront de manière positive le cadre de vie. »

« Le projet de la ZAC Gratte-Ciel innove en anticipant les flux de marchandises qu'il va générer, pendant puis à l'issue du chantier, indique [Jean-Charles Kohlhaas](#), vice-président de la Métropole de Lyon aux intermodalités, à la logistique et aux transports de marchandises en ville. Il prépare les conditions d'une logistique décarbonée et mieux rationalisée, en pleine cohérence avec l'action de la métropole sur le front de la réglementation (zone à faibles émissions, schéma logistique des biens et services). »

À travers ces innovations, la métropole de Lyon, la [ville de Villeurbanne](#) et la SERL souhaitent démontrer qu'il est possible d'avoir un cadre de vie de « grande qualité » dans des centres villes urbains avec de nombreuses fonctions.

Le projet réunit des partenaires publics et privés

De nombreux partenaires publics et privés sont associés au projet de démonstrateur sur le site de la ZAC Gratte-Ciel centre-ville. Le consortium se compose de collectivités (Métropole de Lyon, ville de

Villeurbanne), d'acteurs de l'opération d'aménagement (SERL, [Société Villeurbannaise d'Urbanisme](#), [Sytral](#)), de promoteurs ([Cogedim](#), [Quartus](#), [Rhône-Saône Habitat](#)) etc... Il sera renforcé prochainement par des acteurs de la logistique et du commerce et de l'économie circulaire.

« Le quartier Gratte-Ciel et le partenariat d'acteurs qu'il réunit constituent une opportunité idéale pour expérimenter de nouvelles pratiques vertueuses, qui pourront ensuite inspirer de nombreux quartiers de centre-ville qui rencontrent les mêmes problématiques », explique [Vincent Malfère](#), groupe SERL.

« Cet accompagnement de l'État nous permettra d'imaginer les flux logistiques de la ville de demain et de préfigurer l'organisation durable des approvisionnements dans le centre-ville de Villeurbanne, mais également autour de celle de l'évacuation des déchets, en mutualisant les flux, ajoute Agnès Thouvenot, première adjointe au maire de Villeurbanne chargée de la transition écologique, de l'urbanisme, de l'habitat et de la ville durable. Nous allons pouvoir aussi optimiser l'ensemble des flux liés au chantier de la ZAC, afin de préserver le cadre de vie des habitants ainsi que la vie artisanale et commerciale durant cette phase de travaux. »

**L'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Démonstrateurs de la ville durable » intervient dans le cadre du plan d'investissement France 2030, piloté et financé par l'État et la Banque des Territoires. Il a pour objectif d'accompagner les innovations dans le cadre de la transition écologique des territoires, en créant un réseau de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de développement durable des espaces urbains français. Les projets retenus bénéficieront d'un accompagnement technique et financier en phase d'incubation et d'un soutien pour le déploiement des actions innovantes en phase de réalisation.*

